

Émile BOUVIER s.j.

Docteur en économie, professeur, département d'économie,
Université de Sherbrooke

(1984)

“Les transformations des sciences sociales à l'Université de Montréal.”

Un document produit en version numérique par Diane Brunet, bénévole,
Diane Brunet, bénévole, guide, Musée de La Pulperie, Chicoutimi

Courriel: Brunet_diane@hotmail.com

[Page web](#) dans Les Classiques des sciences sociales

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"

Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par [Diane Brunet](#), bénévole, guide, retraitée du Musée de La Pulperie, Chicoutimi à partir du livre de :

Émile Bouvier, s.j.

“Les transformations des sciences sociales à l’Université de Montréal.”

In *Continuité et rupture. Les sciences sociales au Québec. Tome premier*, chapitre VIII, pp. 131-146. Textes réunis par Georges-Henri Lévesque, Guy Rocher, Jacques Henripin, Richard Salisbury, Marc-Adélarde Tremblay, Denis Szabo, Jean-Pierre Wallot, Paul Bernard et Claire-Emmanuelle Depocas. Montréal : Les Presses de l’Université de Montréal, 1984, 310 pp.

[Autorisation formelle accordée le 18 janvier 2016 par le directeur général des Presses de l’Université de Montréal, Monsieur Patrick Poirier, de diffuser ce livre en libre accès à tous dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriel : Patrick Poirier : poirierp@editionspum.ca

Les Presses de l’Université de Montréal : <http://www.pum.umontreal.ca>

Polices de caractères utilisée : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5’’ x 11’’.

Édition numérique réalisée le 17 juillet 2016 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



Émile Bouvier

Docteur en économie, professeur, département d’économie,
Université de Sherbrooke

“Les transformations des sciences sociales
à l’Université de Montréal.”



In *Continuité et rupture. Les sciences sociales au Québec. Tome premier*, chapitre VIII, pp. 131-146. Textes réunis par Georges-Henri Lévesque, Guy Rocher, Jacques Henripin, Richard Salisbury, Marc-Adélar Tremblay, Denis Szabo, Jean-Pierre Wallot, Paul Bernard et Claire-Emmanuelle Depocas. Montréal : Les Presses de l’Université de Montréal, 1984, 310 pp.

Nous voulons témoigner notre gratitude à l’éditeur, *Les Presses de l’Université de Montréal*, pour nous permettre la diffusion de ce livre en libre accès à tous dans Les Classiques des sciences sociales.



Le directeur général des Presses de l’Université de Montréal, Monsieur Patrick Poirier, nous a accordé, le 18 janvier 2016, sa permission de diffuser ce livre en libre accès à tous dans Les Classiques des sciences sociales.



Courriels : Patrick Poirier : poirierp@editionspum.ca

Les Presses de l’Université de Montréal : <http://www.pum.umontreal.ca>

Jean-Marie Tremblay, C.Q., sociologue
fondateur, Les Classiques des sciences sociales
Chicoutimi, Québec,
Lundi, le 15 juillet 2016.

[131]

CONTINUITÉ ET RUPTURE.

Les sciences sociales au Québec.

TOME I

Première partie

L'histoire par ceux qui l'ont faite

Chapitre VIII

“Les transformations
des sciences sociales
à l'Université de Montréal.”

Émile Bouvier, s.j.

1. Les débuts d'une carrière sociale

Il est toujours délicat et souvent embarrassant de rédiger des mémoires, de raconter sa vie, d'en justifier les gestes, et d'en mesurer le chemin parcouru. On n'échappe pas au danger de manquer d'objectivité, de colorer des situations et de les tourner à son avantage. Mais puisque les organisateurs du colloque ont insisté sur l'importance de l'approche personnelle dans la présentation de ce témoignage, je prends ce risque dans le but de mettre en relief la mission confiée par la Providence et d'éclairer les générations qui nous suivent.

L'entrée dans une carrière sociale peut dépendre du contexte économique et social d'une période de l'histoire. En effet, le Canada et les États-Unis avaient connu la dépression des années 1930, la prospérité artificielle de la Seconde Guerre mondiale, l'activité syndicale, la tension des relations du travail. Au Québec, l'année 1937 avait connu les grèves du textile et celles de Sorel. La Loi des relations ouvrières

avait favorisé le développement syndical. Le degré de syndicalisation avait doublé en dix ans, passant de 12% environ au creux de la dépression à 25% dans les années de guerre. En plus du problème industriel, la dépression avait fait surgir de nombreux organismes de charité, d'assistance et de sécurité sociale. Des œuvres sociales de toutes sortes venaient en aide aux défavorisés. À la Société de Saint-Vincent-de-Paul, s'ajoutait la Fédération des œuvres de charité calquée sur le modèle des « Community Chests » qui concentraient les aumônes dans un seul réservoir pour être distribuées aux pauvres et aux démunis.

L'entrée dans une carrière sociale dépend aussi de la situation particulière d'un individu, de ses goûts, de ses ambitions, de l'objectif de sa vie, des influences que peut exercer sur lui le milieu collégial, le milieu académique où il évolue, de la tournure des événements et des circonstances. Cette rentrée peut dépendre de l'être humain lui-même qui naît avec une hérédité, une personnalité, une inspiration intérieure. Il se développe dans une famille déterminée, une école, un milieu [132] géographique, un entourage, un voisinage économique et social particulier et, s'il est religieux, il dépend de ses supérieurs.

Entré chez les jésuites en 1923, je n'avais aucune idée précise de la vocation sociale sauf celle de devenir jésuite et de gager ma vie sur le Christ quelle que soit la forme d'action : prédication, mission, apostolat social, enseignement universitaire. « Abordons franchement et pleinement, au jour le jour, me suis-je dit, les étapes de la formation ordinaire quitte à en particulariser la forme par le mandat de l'obéissance. »

Mais au cours de mes études, je fus particulièrement stimulé par les études de la Cie et surtout par le milieu jésuitique d'un scolasticat américain, Weston Collège, au Mass., où mes supérieurs m'avaient envoyé pour ma philosophie et où les jésuites à cause de la concurrence universitaire avec les intellectuels de Harvard et de Yale cherchaient par tous les moyens à éliminer dans une discipline universitaire : philosophie, théologie, physique, chimie, mathématiques, sciences sociales, économie ; chacun avait son « *hobby* » et concentrait ses temps libres à préparer son action future dans les œuvres ou l'enseignement. Mon « *hobby* » portait sur les sciences économiques et sociales. Petit à petit, je me familiarisais avec les traités d'Antoine, du Passage, des pères Muller et Fallon ; je lisais Marshall, Smith, Ri-

cardo et J.S. Mill. Je réalisais de plus en plus que toute réforme sociale, si elle ne veut pas demeurer dans les nuages, doit reposer sur de solides connaissances économiques et sociales. À la fin des études en philosophie, après avoir pris l'avis de mon recteur et avec l'approbation du R.P. provincial, je me suis dirigé vers les études économiques à l'Université de Georgetown. À cette époque, l'Université comptait parmi ses professeurs le P. Edmund Walsh, l'apôtre anticommuniste et le D^r William F. Notz de la Commission du commerce fédéral aux États-Unis. Ces deux cerveaux m'ont particulièrement stimulé à décrocher un doctorat en sciences économiques avec une thèse sur l'étude comparative de *Rerum Novarum* et de *Quatragesimo Anno*. Puis, pour la régence, — période de deux ou trois années d'enseignement dans les collèges avant la théologie — mes supérieurs m'ont envoyé au Collège des jésuites d'Edmonton comme professeur de versification et comme aumônier du Cercle M^{gr} Grandin de l'A.C.J.C C'est dans ce Cercle que j'ai pu exercer mon activité sociale : la crise économique de l'Ouest, l'agriculture en dépression, les luttes pour la cause des Canadiens français de l'Alberta, la pauvreté des cultivateurs constituaient des questions passionnantes : conférences, séance d'études, articles dans *le Journal de la Survivance*, analyse du programme économique du créditiste Aberhart, me permettaient de mettre à l'épreuve mes connaissances économiques.

[133]

J'entrais ensuite en théologie avec le souci de parfaire dans mes temps libres mes études économiques par des contacts fréquents avec F. A. Angers, Esdras Minville, la Chambre de commerce des jeunes. Les apôtres du Crédit social, Louis Even, Gilberte Mercier-Côté ont tenté à maintes reprises de m'enrôler dans leurs rangs. Les conférences de L. Romier, E. Gilson, de Siegfried et de Lionel Groulx me soufflaient un enthousiasme plus profond pour les questions économiques.

2. L'École de service social

Voici qu'un événement déclencha une nouvelle orientation. Dans la foulée des problèmes industriels et des problèmes de pauvreté et de chômage, l'archevêque de Montréal, M^{gr} Georges Gauthier fonde la

Fédération des œuvres de charité du diocèse de Montréal. Pour fournir à cette Fédération des travailleurs sociaux équipés, il fonde également en 1939 à l'exemple de l'Université McGill, une École de service social. Munie d'une charte civile et annexée à l'Université de Montréal, l'École logée à l'édifice des H.E.C. avait M. Esdras Minville comme vice-président et M. l'abbé Lucien Desmarais comme premier directeur.

L'archevêque de Montréal demande alors au provincial des jésuites un de ses religieux pour enseigner à cette École et épauler l'abbé Desmarais. Le provincial me désigne à cette tâche, ne sachant pas trop quel genre d'études cette orientation exigeait. Je me rends donc à l'École de service social de l'Université catholique de Washington. Initié par mes études antérieures aux problèmes économiques et du travail, je fus quelque peu désorienté par les cours de *case-work* et par l'expérience clinique de la solution des cas dans une agence de bien-être familial : pour ces travailleurs sociaux, la solution de la misère dépendait du traitement psychologique des clients et du chèque de l'assistance sociale ; ils ne s'attaquaient pas aux problèmes de fond, aux causes qui les créaient ; je trouvais les cours superficiels, limités à des solutions à court terme. C'est alors que survint une crise d'orientation qui me travaillait sans cesse. Fallait-il en fait une formation de 14 ans dans la Compagnie et deux années d'études universitaires pour répondre aux clients d'un bureau d'assistance et leur prodiguer des remèdes immédiats à leurs problèmes personnels ? Une véritable détresse me pousse alors à exposer le problème au provincial qui s'était engagé vis-à-vis de l'archevêque de Montréal. Jusqu'ici, l'École s'était particulièrement intéressée à recruter des jeunes filles. Pour y intéresser les jeunes gens, il fallait trouver des ouvertures dans le domaine de l'administration et des relations du [134] travail dans l'industrie. Nous nous entendons sur la préparation économique quitte à aider l'École à préparer par renseignement les étudiants à des carrières d'ingénieurs sociaux, ce qui aurait plus de mordant que le *case-work* qui attirait surtout les jeunes filles.

Je me dirige donc à l'Université Harvard. Pendant deux ans, avec un groupe de professeurs remarquables, je me suis orienté vers les relations industrielles. Parmi les professeurs qui m'ont marqué, je mentionne Summer H. Slichter, E. H. Chamberlain, Joseph Schumpeter, A. H. Hansen, J. H. Williams et plus particulièrement l'ancien chance-

lier allemand Heinrich Bruening. Au retour de Harvard, j'ai commencé fidèlement l'enseignement à l'École de service social ; on me confia les cours d'économique, de statistiques et des relations du travail. Par les exigences des travaux pratiques, je me tenais en contact constant avec l'industrie, la fonction publique et les institutions professionnelles et je touchais ainsi les besoins pressants de la société industrielle.

Sous la poussée des syndicats et des conventions collectives (en 1944, le gouvernement venait de voter sa Loi des relations ouvrières), l'entreprise avait un besoin de directeurs de relations industrielles qui assumeraient la responsabilité des relations entre le capital et le travail. L'administration des entreprises requérait des cadres, des directeurs du personnel ; les associations professionnelles manquaient de techniciens pour résoudre les conflits du travail. Dans la fonction publique commençait à poindre la demande d'administrateurs avec une formation universitaire. À l'École de service social surgissait donc une carrière nouvelle qui débordait le domaine du *case-work* et qui envahissait les entreprises, la fonction publique, les institutions professionnelles, le commerce et les affaires. L'École me confia donc la direction de cette section qu'on appellera désormais la Section des relations industrielles. Cette formation s'adresse particulièrement aux jeunes gens et dure deux ans (selon le modèle de l'École de service social).

Au cours de la première année, les étudiants suivent les cours de base : en service social, économique, statistiques, méthodologie et en relations du travail. La deuxième année sera consacrée à des cours plus spécialisés en relations industrielles, syndicalisme, politiques syndicales, comptabilité et analyse des bilans, salaires, administration du personnel, questions économiques spéciales, lois du travail et sécurité sociale.

Pendant l'année universitaire, les étudiants doivent passer deux jours par semaine à faire de la clinique sociale dans des endroits déterminés par l'École et sous la responsabilité d'un tuteur qui doit évaluer l'expérience acquise par l'étudiant. Immédiatement, les entreprises conscientes de l'urgence et de la nécessité de former leurs cadres apportent leurs concours : Canadian Industries Limited (C.I.L.), Radio Corporation [135] of America (R.C.A.), Northern Electric, Canadian Marconi ; les syndicats C.S.N. et F.T.Q. apportent leur collaboration ; le ministère du Travail par son service de conciliation et d'arbitrage

apprend aux stagiaires à solutionner les conflits de travail et le B.I.T. familiarise les étudiants aux sources de renseignements des questions du travail dans le monde.

L'inscription des élèves se faisait au bureau même de l'École de service social située aux H.E.C. et les cours devaient débiter le 21 septembre 1944.

En plus, des spécialistes de l'extérieur animaient la discussion entre élèves sous forme de séminaires : des directeurs d'entreprises, des syndicalistes, des officiers du ministère du Travail (Salaire minimum, Commission des accidents du travail, conciliation, arbitrage, comités paritaires) expliquaient leur rôle et démontraient la nécessité de se bien préparer en matières sociales. Le succès fut tel que comme une traînée de poudre, professeurs, étudiants et administrateurs endossaient la formule nouvelle de génie social.

Cet emballement finit par porter ombrage à l'École de service social, par menacer l'orientation même de l'École et par engager à l'intérieur des conflits entre étudiants et étudiantes. Il fallait renverser la vapeur ou se séparer ou supprimer la section. Un concours de circonstances facilita la solution.

3. La Section des relations industrielles de l'Université de Montréal

En 1943, M. Édouard Montpetit, doyen de la Faculté des sciences sociales, économiques et politiques me demande de donner à la Faculté un cours sur la convention collective et de siéger au Conseil de la Faculté. Ce fut l'occasion pour moi de faire la connaissance de M. Guy Vanier, professeur et vice-doyen à la Faculté. Je discute avec lui de la possibilité de fonder une Section des relations industrielles à l'Université de Montréal, un peu sur le modèle de celle qui existait à Princeton, Queens et Laval. Il s'agissait d'un programme de cours du jour qui formerait des spécialistes en relations du travail et qui conduirait à un véritable diplôme universitaire et professionnel. M. Guy Vanier se montra très ouvert et même enthousiaste.

Stimulé par cet appui, je me suis attaqué à la rédaction d'un programme ; mais le problème majeur était le financement. On estimait [136] à 12 000 \$ la somme requise chaque année. Le budget global de l'Université à cette époque était de 500 000 \$ et ne permettait pas d'ouvrir de nouveaux programmes. S'il était possible de financer la Section à l'aide de fonds extérieurs, selon M. Vanier, le Conseil de l'université concéderait les autorisations requises.

Sur les entrefaites, le président de la Commission des accidents du travail, M^c Paul Drouin, venait à l'École discuter de la moralité d'une décision prise à la Commission. Je lui ai parlé du projet de fondation d'une Section des relations industrielles, à l'université de Montréal. Spontanément, M. Drouin m'assure que la Commission pouvait financer le projet. Elle finançait déjà des associations de prévention d'accidents pour une somme de près de 150 000 \$; il lui paraissait logique de fournir 15 000 \$ pour la formation d'étudiants qui assureraient, à la fin de leurs études, la sécurité dans les industries de la Province. Il me suggère de rencontrer M. Antonio Barette, nouveau ministre du Travail dans le cabinet Duplessis réélu le 8 août 1944. M. Barette et M. Duplessis exprimèrent leur accord. Comme la Loi des accidents du travail prévoit des subsides pour le financement d'associations d'employeurs en vue de la formation à la sécurité au travail, la subvention pour la Section serait adressée à l'Association professionnelle des industriels que j'avais fondée avec M. Eugène Gibeau en 1943. L'Association transmettra à l'Université le chèque annuel pour la formation des étudiants en relations industrielles et en sécurité du travail.

Le problème financier réglé, l'approbation de l'Université n'allait pas tarder. La décision finale relevait de la Société d'administration de l'Université de Montréal, organisme créé en 1939 et superposé sur le Conseil et la Commission universitaires, qui exerçait une véritable tutelle sur l'université. Convoqué à une réunion spéciale par MM. Olivier Asselin et Alphonse Raymond, je leur ai expliqué le fonctionnement, le but de la Section, les besoins des entreprises et du marché du travail et le projet, grâce à eux, passa facilement.

Aussi le 5 février 1945, le doyen E. Montpetit inaugurait officiellement la Section des relations industrielles, installée sur la montagne, dans l'aile S où elle demeura jusqu'en 1966 ; l'édifice était spacieux et neuf.

La Section commença avec une quinzaine d'étudiants venus de l'École de service social « d'en bas », qu'on appelait ainsi parce qu'elle était logée aux H.E.C. sur la rue Viger. Plusieurs cours qu'ils avaient suivis à l'École leur furent reconnus et huit d'entre eux purent ainsi terminer leurs études dès le printemps de 1946, y compris la thèse qui faisait partie des exigences pour l'obtention du grade.

[137]

L'ouverture de la Section marque un tournant décisif dans l'histoire de la Faculté des sciences sociales, économiques et politiques de l'Université ; celle-ci avait été fondée par M. Édouard Montpetit en 1920. Son objectif a toujours été de donner à tous les intéressés une culture sociale et économique. Ces cours durent deux ans. En 1941, l'École avait ajouté une troisième année où les étudiants pouvaient opter pour une des spécialisations suivantes : politique, administration, journalisme, histoire et sociologie, administration publique. En 1942, l'École obtenait le statut de faculté sans que son orientation générale en soit modifiée.

Les cours du jour auront une toute autre orientation. Pour y avoir accès, il faudra avoir obtenu le baccalauréat es arts (B.A.) à la suite d'études poursuivies dans un des collèges classiques de la Province. Après trois années d'études à plein temps, l'étudiant qui subit avec succès les épreuves appropriées, obtient la maîtrise en relations industrielles. C'est avec un objectif bien défini que le titre du diplôme a été choisi. La Section se veut une école professionnelle, où jeunes gens et jeunes filles se préparent à l'exercice d'une profession nouvelle. Pour dissocier complètement les études universitaires du cours classique et de l'expression Faculté des arts, on écarte l'appellation Maîtrise es arts au profit d'une formule nouvelle appelée « Maîtrise en relations industrielles ». On espère mieux identifier les diplômés et leur permettre de se trouver un emploi.

L'objectif est de préparer des ingénieurs sociaux qui offriront leurs services aux entreprises, aux organisations ouvrières et patronales, à la fonction publique et parapublique. Dans ce but, il importe de donner aux étudiants une formation technique, professionnelle et morale.

Les grands axes du programme se rattachent à trois paliers de discipline :

- a) L'économie sous tous ses aspects et les cours qui s'y rattachent comme la statistique et la méthodologie du travail scientifique ;
- b) La connaissance des institutions du capital et du travail, y compris l'administration du personnel, la comptabilité, les associations syndicales et patronales, la fonction publique et parapublique ;
- c) Les cours de doctrine, comme la philosophie, la doctrine sociale de l'Église, le marxisme et la morale des affaires.

Les matières sont réparties sur trois ans : la première année est consacrée à la formation générale, les deux autres à la spécialisation progressive y incluant les travaux pratiques et la thèse.

Une autre innovation envisageait l'enseignement pratique assuré par les stages dans les entreprises, les organisations syndicales et patronales, les coopératives, les administrations gouvernementales. Tous [138] les étudiants doivent effectuer un stage complet, soit deux jours par semaine durant l'année ou trois mois durant l'été. Cette clinique était sous la direction d'un tuteur de la Faculté et les relations entre les directeurs de stage, les stagiaires et les entreprises étaient constantes et suivies.

En même temps que l'enseignement théorique et pratique, il fallait instaurer l'infrastructure nécessaire à la recherche. Grâce à la sympathique collaboration de M. Vincent Phelan, directeur du B.I.T. au Canada, j'ai pu obtenir qu'une partie importante de la bibliothèque du B.I.T. soit cédée à l'Université de Montréal. Le Centre de McGill n'existait pas encore. Avec un budget limité, le Centre devint le dépositaire officiel de toutes les publications du Bureau fédéral de la statistique. Une personne, à temps partiel, classifiait les documents qui servaient ensuite à la rédaction des thèses et aux travaux de recherches.

La Section se préoccupe aussi de son rayonnement extérieur. Certains cours sous forme de séminaires se donnent le soir. On y étudie des expériences pratiques, comme des plans d'évaluation de tâches, des plans de participation aux bénéfices, des plans de boni, la solution des griefs et la négociation de conventions collectives. En 1949, elle

réunit pour un premier congrès de relations industrielles cent représentants de différentes compagnies avec des conférenciers d'envergure : S.H. Slichter, D.V. Brown, E.G. Taylor, Scanlon, P.F. Drucker. Le compte rendu de ces sessions faisait l'objet de publications de la Section en anglais et en français. Au près des étudiants, la Section connut un franc succès. Aujourd'hui ses anciens comptent parmi des hommes de pointe dans le monde de l'enseignement et des affaires. Qu'on se rappelle les noms de J.R. Cardin, de L.P. Brizard, G. Marion, J.P. Deslières, L. Lacoste, R. Auger, J. Villeneuve, A. Déom, F. Daoust, A. Thibodeau, Y. Sénécal, Yvan Legault, C. Lavery, J.P. Létourneau et tous les autres qui ont suivi et ont marqué leur vie professionnelle par des succès concrets.

Si, au début, le concept de relations industrielles paraissait clair et bien découpé dans les programmes, le service social que l'on retrouve dans les cours peut être difficile à expliquer. C'est une question de circonstances : on ne voulait pas exclure au départ le service social industriel particulièrement pour les jeunes étudiantes. C'est pourquoi, on trouve des cours de service social, de psychologie industrielle. Cet imbroglio fut résolu quand fut fondée à la Faculté, la Section de service social. À ce moment tous les cours qui relevaient du service social furent donnés par la Section de service social qui s'installait à la montagne. Ces transformations à la Faculté des sciences sociales modifiaient l'orientation de l'enseignement en le faisant passer du niveau de la [139] culture à celui de la professionnalisation. Sans doute l'Université doit-elle s'attacher avant tout à la recherche scientifique, à la compréhension, à la pénétration des concepts et à la formation des cerveaux. Mais dans une province comme le Québec, l'étudiant qui s'inscrit aux études universitaires se prépare à gagner sa vie. Les études théoriques exigent dès lors un complément d'enseignement professionnel. La structure académique exige que la faculté évolue dans une société démocratique où l'entreprise, les institutions économiques respectent les droits de la personne et de la propriété. Le système économique doit reposer sur l'entreprise libre.

Le processus de destruction capitaliste aboutit à une social-démocratie qui ajuste la place de l'entreprise et des syndicats dans un milieu non de contestation mais de collaboration. La civilisation du capitalisme cède la place à la civilisation de la démocratie.

Enfin, le rôle de l'État n'en est pas un de dirigiste et de planificateur de l'économie mais un rôle d'ordonnateur des forces libres, qui équilibre la société entre deux pôles opposés, celui du marxisme et de la démocratie.

Depuis 1951, année de mon départ, la Section a subi des hauts et des bas mais en 1981, elle brille d'un éclat sans précédent et continue les élans de sa fondation en 1945.

4. Les activités parauniversitaires

a) L'Association professionnelle des industriels (devenue, en 1960, le Centre des dirigeants d'entreprises)

Parallèlement au rôle de professeur et de directeur, j'ai été mêlé à des activités parauniversitaires qui non seulement constituaient un laboratoire pratique d'action sociale, mais qui m'obligeaient à prendre des positions doctrinales qui risquaient de nuire à l'objectivité et au prestige de la Section. On aimait à répéter que la Section était patronale à cause de ses liens avec l'industrie. Un peu d'histoire pourrait éclairer la question.

Pour étoffer mes cours d'économie à l'École de service social, j'allais souvent visiter des usines pour comprendre et analyser le fonctionnement de la gestion. Intrigué par le service social industriel que je connaissais par les revues et les livres, je me rends un beau jour à la St-Johns Silk de Saint-Jean, Québec. Son président, Monsieur Maurice Boisclair, un fervent de la J.O.C., possédait à son usine un service social de réputation, dirigé par M^{lle} Gaby Filion jadis de la JOCF. Après [140] cette première visite de janvier, suivie par d'autres en avril, juillet et août, je rencontrais monsieur Boisclair et la conversation s'engagea sur l'Église, les travailleurs, les syndicats et les patrons. « Comment se fait-il, reprend M. Boisclair, que l'Église s'occupe toujours des ouvriers et qu'elle néglige les patrons ? Il est inutile de sauver la classe des travailleurs sans la classe des employeurs. » Et à chacune de ces entrevues monsieur Boisclair revenait sur la question, martelait son point de vue et insistait sur son plan d'association patro-

nale. Lors d'une dernière visite en août, je lui soumets un projet d'organisation qui se résume ainsi : « Si nous pouvons démontrer aux patrons que l'application des encycliques sociales devient une affaire payante, je crois que le plan réussirait. Si un patron pouvait comprendre qu'en s'occupant de ses hommes, la quantité des produits fabriqués augmenterait, la productivité s'élèverait, la qualité de la production serait meilleure, le roulement de la main-d'œuvre et les absences diminueraient et le climat de l'usine serait amélioré. » Voilà la formule, répond M. Boisclair. Trop social, trop catholique, à cause de son exubérance de langage et son enthousiasme, M. Boisclair me renvoie à M. Gibeau qui a plus de crédibilité. « Allez voir monsieur Gibeau, moi je verrai M^{gr} Charbonneau. » Lors de la rencontre avec M. Gibeau, celui-ci eut un sourire cynique : « Nous avons commencé par neuf fois à organiser les patrons et nous avons fait échec. Nous en avons assez de faire rire de nous autres. » Je lui refile alors brièvement le plan exposé à M. Boisclair et frappant du poing sur la table, la formule, dit-il, la voilà ! Réunions dans la suite de quelques industriels, retraite fermée, discussions sur les statuts, rencontre avec le fondateur de l'API de Belgique, monsieur Georges Theunis, et pour couper court, le 7 juillet 1943, l'Association professionnelle des industriels était fondée.

Elle avait été établie dans le but de répandre la conception chrétienne de l'entreprise, d'améliorer les relations entre employeurs et employés, de permettre aux patrons de s'aider les uns les autres et de défendre plus efficacement leurs légitimes intérêts.

L'Association est née de deux grandes préoccupations : d'une préoccupation humaine et chrétienne à la fois ; puis d'une préoccupation d'affaires. Il s'agissait de redonner à l'homme, qu'il soit employeur ou employé, sa place véritable dans la vie économique et sociale de la nation. Sans doute l'économique conditionne le social mais rien ne peut se bâtir solidement sans un ordre social qui repose sur les piliers immuables de la justice et de la charité. L'API a donc pris dès le début le double caractère d'un mouvement social et d'un syndicat patronal, que l'on retrouvera en Hollande, en Belgique et en France. Pourquoi ces deux fonctions ? Parce qu'il était possible d'allier dans une harmonieuse [141] combinaison la formation doctrinale et chrétienne et la formation professionnelle.

L'Association s'est appliquée à faire comprendre l'éminente dignité du travail qui n'est pas une marchandise. Si elle a tant insisté sur le danger d'asservir le travailleur à la machine ou à un syndicat de caractère douteux, c'est à cause de la nécessité de protéger la personne humaine. Si elle a mis les patrons bien en face de leurs devoirs, elle les a aussi mis bien en face de leurs droits. D'où la nécessité pour le patron de demeurer maître dans sa maison, de prendre ses décisions économiques et de retirer un légitime profit comme prix de son initiative, de ses risques et de son capital. Il est noble de connaître et d'appliquer la conception chrétienne de l'entreprise, mais il faut que celle-ci demeure et continue à assurer l'emploi. Pour cela, il faut des profits et des investissements. Même si certains profits sont parfois abusifs, il ne s'en suit pas qu'il faille les supprimer. De plus, l'API a démontré d'une façon irréfutable que si le travailleur par la communauté de travail assumait par son syndicat des prérogatives de gestion, l'entreprise deviendrait une institution de droit public et tomberait dans l'erreur de l'institutionnalisme qui fait de la propriété privée une institution de droit public. C'est par son Bureau des relations industrielles que l'API a su protéger les patrons contre certaines déviations doctrinales en protégeant ceux-ci de certaines clauses dangereuses des conventions collectives et de certaines solutions à des griefs qui pouvaient compromettre l'entreprise. Elle a fondé un *Bulletin social des industriels* pour les exposés de principes et de doctrines et son service des relations pour les applications concrètes. Ainsi j'ai été impliqué fortement dans cette action qui à la fois était guidée par l'enseignement universitaire et par l'étude et la réflexion. L'Association était elle-même liée à l'Université par ses bourses, sa contribution financière et son rôle d'intermédiaire entre la Section et la Commission des accidents du travail. J'aurais aimé vous présenter son programme, du moins les points fondamentaux, mais faute d'espace, je me bornerai à vous énumérer quelques sujets dont il traitait : but de la vie économique, capital et travail, juste salaire, organisation syndicale, organisation professionnelle, rôle de l'entreprise, propriété privée, l'État, doctrine sociale chrétienne, etc.

Certains ecclésiastiques m'accusaient d'affaiblir la puissance syndicale par le Comité de coopération du fait que la consultation des travailleurs pouvait nuire aux négociations des contrats collectifs. On me reprochait également de m'opposer à la thèse de la participation aux

profits en droit strict et précis ; on me reprochait de m'opposer à la cogestion délibérative des employés à l'entreprise ; d'être l'instigateur de la grève de l'amiante, bref, on me reprochait de ne pas penser comme [142] la Commission sacerdotale qui tramait mon renvoi. À cette époque, dans le monde ecclésiastique, le procédé facile qui solutionnait les problèmes était celui du déplacement. Aussi, sans avertissement préalable, sans consulter mes supérieurs, sans consulter le Conseil d'administration de l'API, on utilise l'obéissance des jésuites pour que j'abandonne le poste d'aviseur moral.

Pris dans un filet d'intrigues, de dessous de table, de manigances, j'ai dû démissionner de l'API, de la Commission sacerdotale d'études sociales et de la direction de la Section des relations industrielles de l'Université de Montréal qui était alors institution canonique, qui dépendait de Rome, d'un archevêque chancelier et de ses suffragants ; les arguments qui postulaient ma démission valaient pour les trois secteurs d'action sociale. Cette décision eut naturellement des répercussions sur l'Université et mon rôle social au Québec.

b) La Commission sacerdotale d'études sociales

En 1948, le cardinal R. Villeneuve, au nom de l'épiscopat du Québec, fonde une Commission composée de prêtres engagés dans les œuvres sociales, qui avait pour but d'assurer l'unité de pensée et d'action dans le clergé, d'étudier les questions sociales et économiques qui impliquaient la doctrine sociale de l'Église. Ce groupe comptait parmi ses membres le P. J. Cousineau, s.j., M^{gr} J.C. LeClaire, MM. Gérard Dion, P.E. Boité, Orner Genest, H. Pichette, O. Garant et Émile Bouver, s.j. Ce groupe se réunissait à intervalles irréguliers et discutait des problèmes qui tourmentaient le Québec.

À cause de l'API, on me considérait le défenseur des patrons et j'y ai vite perdu mon influence. Quand je me suis opposé à la thèse de la participation aux profits de droit strict et précis ainsi qu'à la thèse de la cogestion délibérative, on m'a taxé d'insubordination et de non collaboration avec la Commission. Lors de l'étude du fameux Code du travail (appelé le Bill n° 5), j'ai demandé que l'on consulte le Premier ministre avant de le condamner par une déclaration publique con-

jointe. Je suis vite devenu la bête noire de la Commission ; c'est ce qui explique mon retrait sur tous les fronts : universitaire, association professionnelle et commission sacerdotale. Par bonheur, j'avais l'appui unanime et sans réserve de mes supérieurs.

Envoyé à Mexico, j'ai fondé, sur l'invitation d'anciens élèves, une École de relations industrielles selon le modèle de celle de Montréal avec cours de trois ans, travaux pratiques, thèse et expérience dans l'industrie. Cette École aujourd'hui compte chaque année environ 300 [143] étudiants. Puis, à la demande des autorités académiques de l'Université de Georgetown, je fus appelé à l'enseignement et à la réorganisation du Département d'économique de cette Université au niveau du deuxième et du troisième cycle d'études. Ensuite, les supérieurs de la Cie m'ont appelé à la direction de l'Université de Sudbury et à la fondation de l'Université Laurentienne, université bilingue et non confessionnelle du Nouvel Ontario, où je me suis particulièrement intéressé à l'établissement d'un Département de sciences économiques et d'administration. Enfin, M^{gr} Cabana m'invita à travailler à l'Université de Sherbrooke où j'ai activement participé à la fondation d'un Département d'économique et à la fondation d'une chaire de coopération qui devait former des administrateurs de coopératives. En dépit des ruptures, c'était la continuité dans la carrière et dans l'enseignement universitaire.

5. Les positions doctrinales

Durant cette carrière d'enseignement universitaire, je me suis senti dès le départ déchiré entre des courants de pensées opposés :

- a) d'abord à l'École de service social, il existait une divergence fondamentale entre les professeurs formés à la protestante et ceux qui sortaient d'écoles européennes franchement catholiques. Ce point de divergence fut marqué par l'École de sœur Gérin-Lajoie qui voulait assurer un service social d'inspiration catholique et chrétienne et l'école protestante de l'Université McGill qui, à l'époque, s'en tenait à la critique des cas sans référence à la religion, ni aux croyances des étudiants. Cette diver-

gence apparut nettement lors de la soutenance de thèse de doctorat de Madame Vinay, travailleuse sociale chevronnée qui ne pouvait pas — et avec raison — céder à la sécularisation des services sociaux au Québec. Malheureusement, la professionnalisation des services sociaux l'emporta sur la confessionnalité des œuvres et madame Vinay fut remplacée lors de l'installation de l'École de service social au flanc de la montagne et j'ai dû baisser pavillon.

- b) Dans l'enseignement économique, la divergence s'est manifestée par l'opposition des professeurs qui défendaient les thèses classiques libérales contre la thèse de la social-démocratie qui tient compte de l'homme, la thèse de la réglementation et de la planification de l'économie. Ici, chacun des professeurs suivait l'orientation de sa formation et les étudiants devaient faire leurs choix et leurs décisions. À cette époque, le seul contrôle qui existait portait sur la nomination des professeurs.
- c) Dans l'enseignement des relations du travail, s'opposaient deux camps : celui de la collaboration et celui de la contestation. La collaboration découlait de la doctrine chrétienne tandis que [144] celui de la contestation découlait du marxisme. Se posait alors le problème de la grève qui était l'affirmation de la puissance syndicale. L'École fut fortement ébranlée par la prise de position de certains professeurs qui optaient ainsi, dans le cas de la grève de l'amiante, pour une position de force plutôt que pour une position de collaboration.
- d) Cette contestation qui ébranlait les fondements même de l'entreprise aboutissait à recourir et à intensifier le rôle de l'État dans les relations ouvrières et à développer une social-démocratie qui supplantait petit à petit le libéralisme économique. Grâce à l'apport de la doctrine keynésienne, la thèse du libre marché et de la concurrence creusait le fossé entre les enseignants de gauche et les enseignants de droite. Dans ce débat, les Encycliques perdaient leur force et leur autorité. Les événements sociaux et le développement de l'histoire amenaient les étudiants de plus en plus vers les thèses de gauche.
- e) L'enseignement spéculatif devint de plus en plus normatif ; le choix des cours s'orientait vers les techniques, les mécanismes de

gestion et les solutions comptables ; la professionnalisation l'emportait sur la recherche scientifique et les bases philosophiques.

- f) La propriété privée était conditionnée par les clauses de conventions collectives qui empiétaient de plus en plus sur les droits de gérance. À tel point que le droit de propriété perdait son fondement et la gestion dépendait des exigences syndicales dans les conventions collectives.

Devant ce tourbillon de changements et l'évolution rapide de la pensée sociale, aucun directeur, aucun groupe de professeurs ne pouvait renverser la vapeur. On aurait dit qu'une puissance implacable imposait sur les esprits un souffle de marxisme difficile à contenir. La lutte des classes s'accroissait de plus en plus et la technique l'emportait sur la direction saine et sûre que doit promouvoir une école universitaire chrétienne.

6. Conclusion

Quel rôle ma génération a-t-elle joué dans le domaine des sciences sociales ? Mentionnons les suivants :

- a) Elle a défini et complété le rôle de la Faculté des sciences sociales, économiques et politiques de l'Université de Montréal fondée par M. É. Montpetit en 1920 avec les cours du jour, les départements et les services qui existent encore aujourd'hui ;
- b) Elle a professionnalisé les sciences sociales pour permettre aux étudiants de se choisir une carrière soit dans la fonction publique et parapublique, dans les relations du travail, dans les organisations syndicales, patronales et municipales et dans les cadres de l'entreprise ;

[145]

- c) Elle a contribué activement par ses anciens à la formation de la Corporation des conseillers en relations industrielles ;

- d) Elle a contribué à la fondation de centres de recherches tels le Centre de recherches de l'Université de Montréal et l'Irat ;
- d) Du point de vue doctrinal, elle a maintenu l'équilibre entre les thèses de gauche et celles de droite ; elle a soutenu l'économie de l'homme contre l'économie de l'État ; en relations industrielles, elle a promu la politique de collaboration contre la politique de contestation.

Aux générations actuelles et futures de prolonger ce travail de pionnier. Au départ, le chemin n'était pas tracé ; les événements et l'histoire ont balisé la route. À la génération montante de la continuer, de la rectifier et de l'enrichir.

[146]

Fin du premier tome